

# DESCRIPTION DU VÉHICULE 4X4JS1

R 0284  
1ère Inspection  
Septembre 1988

S 170-13 4x4

## 0- GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS  
129, rue Servient, la Part-Dieu  
69003 LYON.

0.2 Marque : RENAULT.  
0.3 Genre : châssis-cabine pour CAM, ou VASP.  
0.4 Types : 4X4JS1. Versions : 3,05 - 3,4 - 4,0.  
0.5 Puissance administrative : 15 CV.

## 1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples AV, 2 roues simples AR ;  
2 roues jumelées AR (en option).

1.1.1 Emplacement des roues motrices : AV et AR.  
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.  
1.2 Dimensions des pneumatiques : 1300 R 20 (F 164) ou similaires ;  
en option monte jumelée : 10 R 22,5 (140/137 K).  
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.  
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu AV dans l'axe longitudinal du véhicule.  
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

## 2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge : 13000 13000  
2.2 Poids total roulant autorisé :  
2.2.1 Sans système de freinage de remorque : 16500  
2.2.2 Avec système de freinage de remorque : 19000  
2.3  
2.4 Charge maximale admissible sur les essieux :  
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 4800  
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9000  
2.5 Vole avant : 1,901  
2.6 Vole arrière : 1,743 - 1,951 (jumelé)  
2.7 Empattement : 3,050 3,400 3,400 4,000 4,000  
S/traill A/traill S/traill A/traill S/traill A/traill

## CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.  
2.8.0 Total : 4710 5040 4760 5090 4835 5165  
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3060 3478 3085 3503 3125 3543  
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1650 1562 1675 1587 1710 1622  
2.9 Porte-à-faux AV : 1,300 1,650 1,300 1,650 1,300 1,650  
2.10 Porte-à-faux AR : 1,650  
2.11 Longueur hors-tout : 6,000 6,350 6,350 6,700 6,950 7,300  
2.12 Largeur hors-tout : 2,321

## LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.  
2.8.0 Total : 4785 5325 4835 5265 4910 5440  
2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3135 3581 3160 3598 3200 3619  
2.8.2 Sur l'essieu 2 : 1650 1744 1675 1667 1710 1622  
2.9 Porte-à-faux AV : 1,300 1,650 1,300 1,650 1,300 1,650  
2.10 Porte-à-faux AR : 1,650  
2.10.1 Mini sans ferrures et access. : 1,366 1,645 1,596 1,912 2,000 2,376  
2.10.2 Maxi sans ferrures et access. : 1,968 1,984 2,210 2,210 2,600 2,600  
2.10.3 Maxi avec ferrures et access. : 2,088 2,104 2,330 2,330 2,720 2,720  
2.11 Longueur hors-tout : 6,438 6,804 7,030 7,380 8,020 8,370  
2.12 Largeur hors-tout : 2,500  
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge :  
2.13.1 Distance mini : 0,271 0,263 0,325 0,325 0,430 0,430  
2.13.2 Distance maxi : 0,572 0,432 0,632 0,474 0,730 0,542  
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 : 0,340

## 3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR 06.02.12.D  
3.1.1 Marque : R.V.I.  
3.2 Description générale :  
3.2.1 Type : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbocompresseur à air refroidi.  
3.2.2 Cycle : Diesel  
3.2.3 Nombre de temps : 4  
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne  
3.4 Dimensions :  
3.4.1 Alésage (mm) : 102  
3.4.2 Course (mm) : 112  
3.4.3 Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 5488  
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17/1  
3.6 Puissance maximale (kW CEE) : 125  
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2800  
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 54,8  
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1800  
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 3130  
3.11 Carburant utilisé : gazole  
3.12 Réservoir de carburant : 130 litres sur longeron droit  
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques  
3.14 Type de filtre à air : sec  
3.15 Allumage : par compression  
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24  
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur fixe.  
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1  
3.20 Niveau sonore au point fixe :  
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB) : 92  
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2100.  
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche ou verticale.  
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

## 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : boîte mécanique 6 rapports + 1 M. AR.  
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.  
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.  
4.2.1 Mode de commande : mécanique.  
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AV et AR.  
4.4 Démultiplication de la transmission :  
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 1300 R 20 ; 3467.

## 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Boîte transfert		Démultiplications totales		Vitesse à 1000 tr/min (en km/h)	
			GV	PV	GV	PV	GV	PV
1	1/7,43	12/41	1,0	1,83	50,75	92,87	4,10	2,24
2	1/4,32	réduction	"	"	29,50	53,98	7,05	3,85
3	1/2,57	0,5	"	"	17,55	32,12	11,85	6,48
4	1/1,62	= 6,83	"	"	11,06	20,24	18,80	10,28
5	1/1,21	"	"	"	8,26	15,41	25,18	13,71
6	1/1,00	"	"	"	6,83	12,50	30,45	16,64
M. AR	1/6,67	"	"	"	45,55	83,36	4,56	2,50

4.5 Vitesse maximale : environ 95 km/h au régime de régulation à vide.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

## 5 SUSPENSION

5.1 Avant : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées élastiques.

5.2 Arrière : essieu rigide, ressorts à lames, amortisseurs télescopiques, butées de chocs, une barre stabilisatrice.

## 6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattements	3,050	3,400	4,000
Diamètre de braquage	15,100	16,900	17,700

## 7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type 1-1)

7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2 et pilote une valve de réduction de puissance sur l'essieu 1.

7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique par ressorts.

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : oui, air comprimé par compresseur entraîné par le moteur.

7.6.2 Frein de secours : oui, air comprimé.

7.6.3 Frein de stationnement : non.

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs d'air comprimé de 25 litres chaque,

1 réservoir de 8 litres (remorque et parking).

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : chute de pression.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : bouton poussoir.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : tambours.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : tambours.

7.8.2 Frein de secours : tambours.

7.8.3 Frein de stationnement : tambours.

7.9 Ralentisseur : gaz sur échappement.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui.

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : en option.

## 8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles et acier soudés.

8.3 Nombre de places assises : 3.

8.4 Sièges : 1 siège réglable et une banquette fixe.

8.5 Nombre de portes : 2.

8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

2 glaces descendantes sur porte

2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine

1 glace fixe sur faces latérales G. et D.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8

8.9 Dispositif de protection latérale : non.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrément : non.

## 9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.

9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.

9.4 Feux rouges arrière : 2.

9.5 Indicateur de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2 indépendants.

9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux rouges.

9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.

9.6 Feux stop : 2 groupés avec feux rouges.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2 indépendants.

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec feux rouge gauche.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 1 groupé avec feu rouge gauche.

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : 2 combinés avec les feux AV.

## 10 DIVERS

10.1 Accessoires : 2.

10.1.1 Essuie-glace : 2.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs : 2 extérieurs.

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : en option, par blocage de la colonne de direction.

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.

10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main AR du ressort AR.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	X	4	J	S	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
I Code		II Caractéristiques générales						III Caractéristiques du véhicule									
I Constructeur																	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	X	4	J	S	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté gauche.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF64X4JS100000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.)

Type (s) et version (s) 4X4JS1 3,05 - 3,4 - 4,0 livré :

- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104. La numérotation dans la série du type commence à VF64X4JS100000001.

Montlhéry, le 28 Juillet 1988

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)  
CHAPUT

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU-2270.88.00

Fait à Paris, le 28 Juillet 1988

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche d'Ile de France  
L'Ingénieur des Mines  
J. Y. NAURI

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129 rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine

1.Genre \* : CAM ou VASP

2.Marque : RENAULT

3.Type : 4X4JS1 Versions \* : ~~3,050~~ - 3,400 - ~~4,000~~

4.Numéro d'ordre dans la série du type (1) *VF64X4JS100000036*

6.Source d'énergie : G.O.

7.Puissance administrative : 15 CV

10.Poids total autorisé en charge : 13000 kg

11.Poids du châssis nu (1) :

12.Poids total roulant autorisé : 19000 kg

14.Niveau sonore de référence dBA : 92

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 2100  
est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à LYON, le :

**22 DEC. 1988**



(1) A compléter.

\* Rayer les mentions inutiles.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de carrossier conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.